

Commission accessibilité : cibler les priorités

En octobre 2016, une commission a commencé à plancher sur le problème de l'accessibilité en ville, notamment en termes de voirie.



Une quinzaine de personnes, parmi lesquelles des responsables d'associations portant sur le handicap, des seniors et des assistantes maternelles (eh oui, l'accessibilité touche également les poussettes !) sont invitées à participer à cette commission.

L'un des objectifs de cette commission est de cibler les parcours en ville les plus empruntés pour en améliorer l'accès, dans le cadre de l'élaboration de son Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE).

Une démarche globale qui est dans la continuité de l'agenda d'accessibilité programmée (dit « Ad'AP »), lancé par la Ville en 2015.

En se poursuivant Lundi 17 mars, les membres de la commission communale d'accessibilité se sont réunis pour un état des lieux des engagements réalisés en 2016 et ceux prévus en 2019.

Ce qui a été réalisé en 2016 :

Une loi a été votée concernant le handicap. Elle concerne les personnes handicapées, les personnes âgées et les personnes souffrant de troubles mentaux. Elle vise à améliorer leur accès à l'emploi, à la formation et à la culture.

Ce qui est prévu en 2019 :

La mise en œuvre de la loi de 2016. Cela implique notamment de créer des emplois réservés pour les personnes handicapées, de développer la formation professionnelle et de promouvoir l'accessibilité des services publics.

C'est quoi ?

Une bonne pratique : C'est une action ou un projet qui a été mis en œuvre et qui a permis d'améliorer l'accessibilité des services publics. Cela peut être une action de sensibilisation, une action de formation ou une action de mise en œuvre de mesures d'accessibilité.

Des points : Ce sont les points de contact entre les différents acteurs de la commission. Ils permettent de coordonner les actions et de suivre leur avancement.

Un état de progrès : C'est un document qui permet de suivre l'évolution de la commission et de mesurer ses réalisations. Il est mis à jour régulièrement et est accessible à tous.



Liens utiles

- [Le langage des signes dès le plus jeune âge](#)
- [Le stationnement réservé aux personnes handicapées ou à mobilité réduite](#)
- [Du sport accessible aux personnes en situation de handicap](#)
- [La commune continue de s'Ad'APter](#)
- [Accessibilité des outils de communications](#)
- [Structures de SQY dédiées au handicap](#)

Contact

Renseignements et inscriptions : initiatives.citoyennes@magny-les-hameaux.fr